

LA GRANDE BOURGOGNE*, 1363-1477

Qu'il y soit parvenu par l'épée, grâce à des héritages controversés ou non, par des malversations, des pots-de-vin, des négociations, par l'achat d'une principauté ou simplement par un coup de chance, il est incontestable que, vers 1440, Philippe le Bon régnait sur une grande partie des Plats Pays. Il hérita tout d'abord des territoires de ses grands-parents, Philippe le Hardi (Bourgogne) et Marguerite de Male (Flandre, Artois, Franche-Comté, Nevers et Rethel – ces deux derniers furent transmis à une autre branche de la famille), territoires auxquels il ajouta lui-même le Hainaut, la Hollande, la Zélande, le Brabant, le Limbourg, le Luxembourg et Namur. Il prit le contrôle des principautés épiscopales ou évêchés tels que Cambrai, Tournai, Liège, le Sticht et l'Oversticht en manœuvrant pour installer sur le siège épiscopal un fils bâtard, un membre de la famille ou une personne de confiance. Un ensemble finit par émerger de cette diversité, les Plats Pays, nouvelle entité géopolitique située entre la France et le Saint Empire romain germanique. Par la suite, Charles le Téméraire, le fils de Philippe le Bon, y adjoint la Gueldre et conquiert aussi la Lorraine pour combler le vide entre les territoires bourguignons au sud et ceux au nord. Désormais, le duc de Bourgogne pouvait voyager de Mâcon à Amsterdam sans franchir une seule frontière.



- Territoires acquis par la maison de Bourgogne entre 1363 et 1477
- Territoires passés à une branche latérale de la maison de Bourgogne en 1404
- Diocèses contrôlés
- Frontière originelle entre la France et le Saint Empire romain germanique

(* Pour l'utilisation du terme « Grande Bourgogne », voir premier paragraphe p. 9.